COMMISSION SUR LES POLITIQUES OEA/Ser.W

DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT CIDI/CPD/doc.203/21 rev.2

 17 mars 2021

 Original: anglais

PLAN DE TRAVAIL DE LA

COMMISSION SUR LES POLITIQUES DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

FÉVRIER – NOVEMBRE 2021

(Approuvée à sa s réunion ordinaire tenue le 17 mars 2021)

INTRODUCTION

Les activités qui seront réalisées dans le cadre du présent Plan de travail porteront principalement sur le suivi des mandats adoptés dans les résolutions AG/RES. 2952 (L-O/20), AG/RES. 2955 (L-O/20) et AG/RES. 2956 (L-O/20) de l’Assemblée générale ainsi que dans d’autres résolutions pertinentes au développement intégré, et elles seront exécutées dans le cadre des dispositions de l’article 56 du Règlement pour les réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), qui indiquent que la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement a les fonctions suivantes :

1. élaborer, à la demande des réunions ordinaires du CIDI, le projet de Plan stratégique et les projets de programmes interaméricains. Elle utilise, le cas échéant, les contributions techniques apportées à l’élaboration de ces projets émanés de réunions spécialisées ou sectorielles consacrées à la question à l’étude.
2. assurer le suivi de la mise en œuvre des volets substantiels des programmes interaméricains et formuler les recommandations nécessaires pour veiller à la cohérence entre les politiques de coopération et les projets et activités du Secrétariat exécutif de l’AICD et les autres services pertinents du Secrétariat général.
3. établir le projet de calendrier annuel des réunions relevant du CIDI, à savoir les réunions spécialisées ou sectorielles au niveau ministériel ou à un niveau équivalent; les réunions des commissions interaméricaines et autres réunions techniques et politiques de haut niveau.
4. analyser les plans de travail annuels et les rapports semestriels d’activité des services pertinents du Secrétariat général, ainsi que les rapports de l’Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et adresser aux réunions ordinaires du CIDI les recommandations qu’elle juge pertinentes.
5. examiner d’autres questions qui relèvent de sa compétence et que lui attribuent les réunions ordinaires du CIDI.

La Commission bénéficie du soutien technique des services du Secrétariat général chargés du suivi des thèmes respectifs.

1. BUREAU

En vertu de son Règlement, à sa réunion ordinaire tenue le 8 décembre 2020, le CIDI a élu, par acclamation, M. Jovan Reid, Représentant suppléant de la Barbade, au poste de Président de la Commission. Lors de sa réunion tenue le 16 février 2021, la Commission a élu par acclamation Mme Laura Raquel Pizarro Viales, Représentante suppléante du Costa Rica, au poste de vice-présidente.

1. MANDATS DE LA COMMISSION

Les mandats dont la Commission doit assurer le suivi sont ceux qui ont été adoptés par l’Assemblée générale par le truchement des résolutions AG/RES. 2952 (L-O/20) “Promotion de la riposte continentale au changement climatique dans le contexte de la pandémie de COVID-19”, AG/RES. 2955 (XLIX-O/19), “Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience” et AG/RES. 2956 (L-O/20) “Défis pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Amériques face à la pandémie de COVID-19 dans le cadre du Plan d’action du Guatemala 2019” ainsi que ceux qui sont contenus dans des résolutions pertinentes qui traitent du développement intégré. Les mandats contenus dans ces résolutions sont énumérés à l’annexe 1.

 La Commission est également responsable d’assurer le suivi des questions qui lui ont été confiées par le processus sectoriel de niveau ministériel dans le cadre du CIDI, lesquelles sont établies dans le document intitulé “Lignes directrices générales pour les processus sectoriels au niveau ministériel dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré” (documents portant les cotes CIDI/doc.228/17 et CIDI/doc.228/17 add. 1).

À cet égard, la Présidence désire proposer que la Commission réexamine la question de l’amélioration du processus de réunions ministérielles, étant donné qu’au cours de la présente année cinq (5) réunions sectorielles du CIDI sont programmées au niveau ministériel. La Présidence propose également que la Commission examine la réponse institutionnelle à apporter au changement climatique et qu’elle élabore des recommandations sur les politiques visant à améliorer la capacité du SEDI en matière de coopération dans le domaine du climat.

1. MÉCANISME

Pour s’occuper des responsabilités de la Commission et exécuter les mandats qui lui ont été confiés, des réunions, tant formelles qu’informelles, auront lieu entre les mois de février et de novembre 2021. Lors de ces réunions :

* les secteurs techniques présenteront des rapports sur l’exécution des mandats ainsi que du Plan stratégique de l’Organisation, des programmes interaméricains et des plans de travail sectoriels.
* un suivi sera assuré au cycle ministériel de trois ans.
* des discussions auront lieu dans le but de préparer le projet de résolution que le CIDI présentera pour examen à la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale.

La Commission utilisera les mécanismes de travail suivants :

1. Pour assurer une utilisation efficiente des ressources, autant de réunions informelles que possible seront tenues avec le Secrétariat afin que les services techniques puissent présenter des rapports et répondre aux questions des délégations.
2. Des réunions informelles seront inscrites à l’horaire pour réviser les recommandations qui seront présentées au CIDI.
3. Des réunions formelles se tiendront pour approuver les recommandations.

 Le présent Plan de travail servira de cadre général pour les travaux de la Commission au cours de l’année 2021. C’est un document flexible qui incorporera les modifications approuvées par la Commission pour le mettre à jour chaque fois que des propositions spécifiques seront apportées pour s’occuper de toute question urgente, imprévue ou importante qui pourrait se présenter. En particulier, la Commission fera porter ses efforts sur le respect du cycle de trois ans adopté pour le processus des réunions ministérielles du CIDI de même que sur l’examen de la riposte au changement climatique.

 La Présidence remercie les États membres pour leurs suggestions et les délégations pour l’appui qu’elles ont apporté dans l’exécution de ces tâches.

Jovan Reid

Représentant suppléant de la Barbade près l’OEA

Président de la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement

**ANNEXE 1**

**MANDATS ÉMANÉS DE LA**

**CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

1. Mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2952 (L-O/20), “Promotion de la riposte continentale au changement climatique dans le contexte de la pandémie de COVID-19”

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AG/RES. 2952 (L-O/20)** | **MANDATS** | **RESPONSABILITÉ** |
| **Paragraphe 1 du dispositif** | D’appeler tous les États membres à prendre des mesures énergiques et intégrées pour prévenir et traiter les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, stimuler la croissance et renforcer la résilience de leur réponse économique à la pandémie, tout en veillant à ce que les flux financiers soient compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et à l’épreuve du climat, et en respectant les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité. | États membres |
| **Paragraphe 2 du dispositif** | D’appeler les États membres de l’OEA quisont parties à l’Accord de Paris sur le changement climatique à poursuivre la dynamique de l’action climatique dans les Amériques. | États membres |
| **Paragraphe 3 du dispositif** | D’inviter les États membres, s’ils le jugent approprié, à engager des observateurs permanents en consultation avec le Secrétariat général, et demander au Secrétariat général d’inciter les donateurs à faire progresser et à promouvoir le financement, entre autres, du renforcement des capacités, de l’amélioration du développement technologique et du transfert volontaire à des conditions mutuellement convenues, en tenant compte des besoins exprimés par les États membres, afin d’aider ces États à mettre en œuvre leurs objectifs environnementaux, à explorer le potentiel des approches écosystémiques et des solutions fondées sur la nature pour faire face au changement climatique, ainsi qu’à soutenir leurs réponses sur le plan des politiques nationales pour stimuler la croissance économique. | États membresObservateurs permanentsSecrétariat général  |
| **Paragraphe 4 du dispositif** | De demander au Secrétariat général d’user de ses bons offices pour plaider en faveur de solutions de financement nouvelles et accélérées, et améliorer l’accès aux mécanismes de soutien technique et financier existants, le cas échéant, pour faire avancer la riposte continentale aux crises de la pandémie de COVID-19 ainsi qu’au changement climatique. | Secrétariat général |

1. Mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2955 (L-O/20), “Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience”

| **AG/RES. 2955 (L-O/20)** | **MANDATS** | **RESPONSABILITÉ** |
| --- | --- | --- |
| * **Ligne stratégique : “Promouvoir des économies inclusives et compétitives”**
 | 3. D’exhorter les États membres à renforcer le Groupe virtuel d’experts dans le cadre de *Prospecta Américas* de la Commission interaméricaine de la science et de la technologie (COMCyT), par le biais d’échanges de bonnes pratiques, de données d’expériences, de possibilités de formation et d’assistance technique, afin de répondre aux impératifs de développement dans les Amériques, y compris ceux qui résultent de la COVID-19. De même, d’encourager les États membres qui s’intéressent aux technologies transformatrices et disposent déjà de capacités dans ce domaine à rejoindre le réseau de centres d’excellence interaméricains en matière de prospective technologique de la COMCyT, afin de compléter les ressources et les capacités régionales, de réaliser des études, de développer des axes de recherche et d’autres activités de collaboration pour relever les défis stratégiques dans les Amériques, et de soutenir le relèvement économique en apportant des technologies, des connaissances, des emplois et de la croissance aux pays de la région. Les contributions ne doivent pas être interprétées comme des mandats qui présupposent ou entraînent des décaissements financiers comme condition de participation.4. De charger le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de continuer à soutenir le travail de la COMCyT dans la réalisation de ses activités, notamment la deuxième édition du séminaire *Prospecta Américas* prévue à Hidalgo (Mexique), ainsi que le Réseau interaméricain de compétitivité (RIAC) et les Échanges pour la compétitivité des Amériques (ACE), et d’encourager la pleine participation des États membres au plus haut niveau possible.5. De charger le SEDI de continuer à soutenir tous les États membres, pendant la période triennale 2019-2022, dans la mise en œuvre du programme de l’OEA pour la numérisation des MPME, lequel vise à permettre aux micro, petites et moyennes entreprises de passer au numérique grâce à des processus de formation et de soutien technique, qui leur permettent de créer des sites web gratuits, entre autres outils technologiques nécessaires à leur survie et à un développement économique réussi. Les résultats préliminaires seront partagés lors du Septième Dialogue interaméricain des chefs de microentreprises et de petites et moyennes entreprises (MPME), qui se tiendra au Chili en 2021. En outre, le SEDI continuera à promouvoir et à soutenir, dans la mesure où les ressources le permettent, le renforcement des capacités et le soutien technique du programme des centres de développement des petites entreprises (SBDC) dans la région, afin d’aider les États membres à améliorer la résilience, la compétitivité et l’internationalisation des MPME et à répondre de manière adéquate aux besoins des économies locales à la suite de la pandémie de COVID-19.6. De charger le SEDI, en sa qualité de Secrétariat technique de la Commission interaméricaine du tourisme (CITUR), de continuer à soutenir les efforts des États membres dans le cadre du CITUR, en suivant les dispositions des Déclarations de Lima et de Georgetown ainsi que celles du Plan de travail du CITUR et en tenant compte du contexte de chaque pays, afin de stimuler la reprise du secteur du tourisme après l’impact de la pandémie COVID-19 et de continuer à travailler à la création d’un modèle de gestion pour le développement durable du tourisme communautaire rural dans les Amériques, en tenant compte des modèles et initiatives nationaux et internationaux existants, tels que les recommandations émises par l’Organisation mondiale du tourisme (OMT) en 2020, dont le thème déclaré est « Tourisme et développement rural ».7. De charger le SEDI, en sa qualité de Secrétariat technique de la Commission interaméricaine du tourisme (CITUR), de continuer à soutenir les actions et initiatives de la CITUR pour relever le défi de la pandémie de COVID-19, et d’encourager les États membres à soutenir les efforts de la CITUR dans l’élaboration d’un programme touristique à l’horizon 2050 dans les Amériques.8. De charger le SEDI, en sa qualité de Secrétariat technique de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) et conformément aux dispositions de la Déclaration de Bridgetown et du Plan de travail de la CIC, de continuer à soutenir le Groupe de travail sur les comptes satellites de la culture dans son échange de données d’expériences sur le renforcement de la capacité des États membres à mesurer la contribution de la culture et de l’économie créative, et de demander au SEDI, avec le soutien de la CIC, de mettre en commun les expériences des pays dans le domaine des efforts déployés pour soutenir et promouvoir la culture et l’économie créative dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences. | États membresSEDISEDISEDISEDISEDI |
| * **Ligne stratégique : “Renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable conformément au Programme interaméricain de développement durable (PIDS) 2016–2021”**
 | 9. D’encourager les États membres à intégrer dans leurs plans de développement et leurs stratégies financières, des plans de préparation, de redressement et de reconstruction dans le cadre de la gestion de la réduction des risques de catastrophes.10. De charger le SEDI de continuer à faciliter l’échange de données d’expériences et de bonnes pratiques entre les États membres en matière de préparation et d’intervention communautaires en cas d’urgence.11. De demander au SEDI de continuer à développer et à dispenser des formations visant à fournir des connaissances et des outils aux jeunes dans le domaine des communautés durables dans le cadre d’une approche intégrée, notamment par le biais du Portail éducatif des Amériques.12. De charger le SEDI de continuer à aider le Partenariat des Amériques pour l’énergie et le climat (ECPA) dans les efforts qu’il déploie pour soutenir les États membres dans le développement des énergies renouvelables et du gaz naturel ainsi que d’options possibles pour mettre en place des infrastructures transfrontalières et des services énergétiques, en diversifiant les sources et la distribution géographique pour produire l’électricité et protéger les communautés contre les défaillances du réseau électrique causées par des catastrophes.13. De demander au SEDI de continuer à soutenir la promotion ou le développement, selon le cas, de politiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau ainsi que de sécurité de l’eau, qui comprennent des dispositions visant l’atténuation et l’adaptation aux effets du changement climatique, tels que les sécheresses et les inondations graves, en particulier pour les pays souffrant de pénuries d’eau et les régions à risque.14. De demander au Secrétariat de la Commission interaméricaine des ports (CIP) de poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre des programmes qui favorisent la durabilité de l’environnement dans les États membres, y compris la réduction de la pollution, dans le cadre du Programme d’incitations portuaires à la réduction des gaz à effet de serre émis par les cargos.18. D’approuver les recommandations du CIDI contenues dans le document CIDI/CPD/ doc.200/20 rev. 3 sur les outils existants et les entités établies au sein du système interaméricain pour répondre aux besoins d’interventions en cas de catastrophe naturelle, et de charger le CIDI, en coordination avec la Commission sur la sécurité continentale (CSH), de superviser l’exécution des mandats confiés au Secrétariat général. | États membresSEDISEDISEDISEDISEDICIDI/CSH |
| * **Ligne stratégique : “Promouvoir l’éducation et le développement humain dans les Amériques”**
 | 21. De charger le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de continuer à soutenir le plan de travail 2019-2022 de la Commission interaméricaine de l’éducation (CIE) et son objectif de partager des initiatives concrètes pour la mise en œuvre du Programme interaméricain d’éducation (PIE) ; d’approfondir les synergies entre les initiatives éducatives mondiales, continentales et sous-régionales ; et de promouvoir la coopération intersectorielle et la coopération avec d’autres acteurs sociaux afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et à la réduction des inégalités exacerbées par la pandémie. 22. De charger le SEDI de soutenir les ministères et institutions responsables de l’éducation dans la région pour promouvoir la proposition d’action continentale pour la continuité de l’éducation face à aux effets de la pandémie causée par le coronavirus.23. De charger le SEDI, dans le cadre de la coordination qu’il effectue en tant que Secrétariat technique de la CIE, d’encourager et de promouvoir des espaces de dialogue entre les autorités des groupes de travail et les autres États membres intéressés par la mise en œuvre de programmes qui contribuent à la réalisation des mandats inclus dans le Plan d’action d’Antigua-et-Barbuda (PAAB) AAB 2019.24. De charger le SEDI, en application des mandats de la Dixième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation et de la Vingtième Conférence interaméricaine des ministres du travail, en consultation avec les États membres, d’examiner l’utilité de convoquer une réunion conjointe des deux secteurs dans un délai à déterminer.26. De charger le SEDI, en tant que Secrétariat technique de la CIE, de commencer à planifier la deuxième phase du Programme interaméricain d’éducation en proposant des lignes directrices pour la prochaine période quinquennale, 2022-2027.27. De soutenir les États membres dans la réalisation de leurs objectifs de développement et de consolidation du capital humain par le renforcement des programmes de bourses d’études, de perfectionnement et de développement professionnel de l’OEA, qui comprennent des alliances stratégiques avec des institutions universitaires, le secteur privé et des organisations de la société civile afin d’aider les États membres à atteindre leurs objectifs de développement intégré, notamment en contribuant au développement de compétences pertinentes pour accéder à l’emploi et s’y maintenir dans le contexte de la période post-COVID. De charger le SEDI de promouvoir et d’appuyer le Portail éducatif des Amériques et le Réseau interaméricain de formation des enseignants (RIED) en tant qu’outils de formation et de développement humain, en encourageant la continuité des efforts visant à assurer l’efficacité, l’impact et la durabilité de ces programmes dans la région, en émettant l’accent sur l’innovation technologique, à l’éducation et/ou à la formation virtuelle.28. De réitérer l’instruction donné par le SEDI de promouvoir et d’élargir le consortium d’universités de l’OEA, en mettant l’accent sur les universités nationales/étatiques, les institutions techniques et de formation professionnelle, et les établissements d’enseignement en Amérique latine et dans les Caraïbes.29. De charger le Secrétariat de la Commission interaméricaine des ports (CIP) de continuer d’œuvrer, conformément au Plan d’action de Mexico 2018-2020 de la CIP et en collaboration avec ses membres et partenaires stratégiques, pour offrir des possibilités de développement professionnel et de renforcement des capacités, dans les quatre langues officielles de l’OEA, dans la mesure du possible, aux responsables du secteur portuaire dans les Amériques, en contribuant ainsi au renforcement des partenariats existants dans le secteur. | SEDISEDISEDISEDIÉtats membresSEDISEDICIP |
| * **Ligne stratégique : “Promouvoir le travail décent, digne et productif pour tous”**
 | 31. De charger le Secrétariat Exécutif au développement intégré (SEDI) de continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan de Travail 2018-2020 de la CIMT et son objectif de parvenir à un emploi décent, digne et productif pour tous, par le biais d’initiatives de coopération régionale, y compris le renforcement institutionnel des ministères du travail, et de continuer à fournir des conseils techniques sur les questions prioritaires identifiées par ses groupes de travail pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail.32. De charger le SEDI de soutenir les États membres, par le biais de RIAL, dans le partage de données d’expériences relatives aux mesures visant à promouvoir le travail décent et l’emploi productif, y compris des questions telles que l’emploi des jeunes, le renforcement des systèmes de protection sociale et la promotion d’un vieillissement digne.33. D’encourager les États membres à élaborer des politiques et des programmes qui favorisent la reprise économique et la promotion du travail décent et de l’emploi productif, en particulier pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi à la suite de la pandémie de COVID-19. | SEDISEDIÉtats membres |
| * **Ligne stratégique : “Promouvoir l’inclusion sociale assortie d’équité pour contribuer au développement durable dans les Amériques”**
 | * 1. D’encourager les États membres, les observateurs permanents et les autres donateurs à contribuer au « Fonds de mise en œuvre du plan d’action de Guatemala 2019 », dans la mesure de leurs possibilités, afin d’assurer le financement des activités dudit plan.

52. D’encourager les États membres à renforcer leurs systèmes de protection sociale et à prendre en considération les besoins des populations pauvres et vulnérables touchées par la pandémie de COVID-19. De même, les encourager à dynamiser et mettre à jour leurs bases de données sur la protection sociale, le cas échéant, afin de parvenir à une inclusion sociale conforme à la nouvelle réalité.1. De reconnaître l’importance stratégique du partenariat en tant qu’outil visant à soutenir les efforts déployés par les États membres pour surmonter la pauvreté et les inégalités et faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 dans le cadre de la promotion du développement durable. En ce sens, d’exhorter les États membres à soutenir et à renforcer le travail du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO) en tant que mécanisme continental de coopération en matière de développement social afin de renforcer les institutions et organismes responsables des politiques sociales dans les États membres, par l’échange de connaissances, de leçons apprises et de données d’expériences, l’assistance technique, l’apprentissage mutuel et la coopération technique entre les pays.
2. De continuer à fournir une assistance technique aux États membres qui en font la demande pour la formulation et la mise en œuvre de politiques qui garantissent à tous les enfants et adolescents leur plein développement intégral, dans le cadre du caractère transversal accordé à cette question dans l’actuel Plan stratégique intégral de l’Organisation ; et d’encourager les États membres qui l’envisagent à continuer d’investir dans ce domaine, conformément à leur législation, à leurs priorités nationales et aux ressources disponibles.
 | États membresÉtats membresÉtats membresÉtats membresSEDIDSI/SADyE |

1. Mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2956 (L-O/20), “Défis pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Amériques face à la pandémie de COVID-19 dans le cadre du Plan d’action du Guatemala 2019”

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AG/RES. 2956 (L-O/20)** | **MANDATS** | **RESPONSABILITÉ** |
| **Paragraphe 1 du dispositif** | De demander au Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité (SADyE), en collaboration avec le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), en utilisant le Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO), de promouvoir la coopération pour renforcer les institutions nationales de développement social, en collaboration avec les organisations internationales, les experts en matière de croissance, de développement et de prospérité, les organisations de la société civile, le secteur privé et le monde universitaire qui sont chargés de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités par une approche globale, de l’élargissement de la protection sociale et des programmes sociaux pour l’éradication de la faim et de la malnutrition, de la lutte contre l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, par des actions visant le dialogue, le renforcement des capacités et l’échange de connaissances et d’enseignements, ainsi que l’assistance technique et le suivi des indicateurs relatifs à ces questions. | SEDI/SADyE |
| **Paragraphe 2 du dispositif** | D’encourager les États membres à participer activement aux trois groupes de travail prévus dans le Plan d’action du Guatemala 2019 et aux activités organisées par le SADyE pour la mise en œuvre du Plan d’action du Guatemala 2019, en donnant la priorité dans les programmes des groupes de travail aux questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduction de la pauvreté et des inégalités, entre autres. | États membres |
| **Paragraphe 3 du dispositif** | D’encourager les États membres à maintenir les chaînes de valeur ouvertes et connectées afin que les marchés internationaux puissent rester fonctionnels, en soutenant la circulation des produits et des intrants agricoles, qui jouent un rôle clé dans la prévention des pénuries alimentaires et donc dans la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau mondial, et veiller à ce que les mesures d’urgence relatives aux produits agricoles et agroalimentaires conçues pour répondre à la COVID-19 soient spécifiques, proportionnées, transparentes et temporaires, et ne créent pas d’obstacles inutiles au commerce ou ne perturbent pas les chaînes d’approvisionnement pour les produits agricoles et agroalimentaires. Nous sommes résolus à limiter toute mesure restrictive injustifiée sur les produits agricoles ou l’approvisionnement alimentaire. | États membres |
| **Paragraphe 4 du dispositif** | D’inviter les États membres, les observateurs permanents et les autres bailleurs à contribuer au Fonds pour la mise en œuvre du Plan d’action du Guatemala 2019, dans la mesure de leurs capacités, dans le but d’assurer des ressources dans les plus brefs délais, pour le financement des activités de coopération et d’assistance technique à l’appui des efforts déployés par les États membres pour faire face aux graves conséquences de la faim et de la malnutrition dans les Amériques, aujourd’hui aggravées par la pandémie de COVID-19. | États membresObservateurs permanents |
| **Paragraphe 5 du dispositif** | D’encourager le Secrétariat général à soutenir les efforts des petits États insulaires et des États côtiers en développement de faible altitude, entre autres, pour obtenir une assistance technique et, le cas échéant, une aide financière des institutions financières internationales et des agences d’aide au développement, en combinaison avec des réformes et des politiques nationales, pour les technologies agricoles nouvelles et émergentes, y compris l’agriculture respectueuse du climat et le soutien au renforcement des capacités. En effet, leurs terres arables sont limitées, l’approvisionnement en eau est insuffisant dans certains pays et les petites et moyennes exploitations familiales, l’agriculture scolaire, l’agriculture de subsistance et l’agriculture pratiquée par les femmes et les jeunes dans les zones rurales sont importantes pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. | Secrétariat général |
| **Paragraphe 6 du dispositif** | De demander au SADyE, agissant en coordination avec la Commission interaméricaine du développement social et en collaboration avec le SEDI et d’autres secrétariats concernés, de mettre en œuvre la présente résolution afin de faciliter et de renforcer le dialogue, la coopération, l’échange d’expériences, le renforcement des capacités et l’assistance technique en faveur des États membres dans le contexte sans précédent de la pandémie COVID-19. | CIDESSEDISADyE |
| **Paragraphe 7 du dispositif** | D’encourager le Secrétariat général, par l’intermédiaire du Secrétariat pour l’accès aux droits et à l’équité (SADyE) et en collaboration avec le SEDI et d’autres secrétariats concernés, et en coordination avec le Groupe de travail mixte sur les Sommets ainsi qu’avec l’Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes, le Programme alimentaire mondial des Nations Unies et avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, entre autres, afin de développer et de renforcer les projets de coopération à l’échelle continentale pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les questions abordées dans la présente résolution. | SEDISADyE |
| **Paragraphe 8 du dispositif** | De demander au Secrétariat général, par l’intermédiaire du SADyE et en collaboration avec le SEDI et les autres secrétariats concernés, d’élaborer et de présenter à une réunion mixte du Conseil interaméricain pour le développement intégré et du Conseil permanent un rapport de suivi sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés par les États membres, et de recommander des domaines d’intervention dans le cadre de la présente résolution. | CIDI/CPSEDISADyE |

**ANNEXE 2**

**CALENDRIER DES RÉUNIONS[[1]](#footnote-1)/**

**DE LA COMMISSION POUR LA PÉRIODE ALLANT DE FÉVRIER À NOVEMBRE 2021**

 Le présent calendrier des réunions peut être modifié au besoin selon les résultats du suivi des sujets contenus dans le présent Plan de travail et pour traiter de toute autre question qui pourrait être confiée à la Commission pour examen, selon les dispositions de l’article 56 du Règlement régissant les réunions ordinaires et les réunions extraordinaires du CIDI.

| **Date et heure** | **Sujets** |
| --- | --- |
| mardi16 février14 h 30 – 14 h 45  | * Nominations au poste de Vice-président(e)
* Autres questions
 |
| mardi16 février14 h 45 – 17 h 30 | * Élection de la vice-présidence
* Exposé sur le projet de plan de travail de la Commission
* Exposé sur l’état d’avancement des travaux dans les domaines thématiques du CIDI :
	+ - * + Travail
				+ Science et technologie
				+ Développement social
* Autres questions
 |
| mercredi 17 mars14 h 30 – 17 h 30  | * Approbation du projet de plan de travail de la Commission
* Révision du processus des réunions ministérielles du CIDI
* Révision de la riposte du SEDI au changement climatique et du développement durable
* Exposé sur l’état d’avancement des travaux dans les domaines thématiques du CIDI :
	+ - * + Développement durable
		- Présentation du projet de plan de travail de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES)
* Autres questions
 |
| mercredi13 avril 14 h 30 – 17 h 30  | * Révision des mandats portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition
* Révision et adoption du projet de plan de travail de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES)
* Exposé sur l’état d’avancement des travaux dans les domaines thématiques du CIDI :
	+ - * + Tourisme
* Autres questions
 |
| jeudi13 mai14 h 30 – 17 h 30  | * Exposé sur le Partenariat des Amériques pour l’énergie et le climat (ECPA)
* Exposé sur l’état d’avancement des travaux dans les domaines thématiques du CIDI :
	+ - * + Éducation
				+ Culture
* Autres questions
 |
| mardi 25 mai 14 h 30 – 17 h 30  | * Révision du processus des réunions ministérielles du CIDI

- Révision de façons d’améliorer les réunions ministérielles- Révision du cycle ministériel de trois ans* Rapport sur la Douzième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine des ports
* Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des recommandations du CIDI contenues dans le document portant la cote CIDI/CPD/doc.200/20 rev. 3, sur les outils et les entités du système interaméricain pour aborder la riposte du système interaméricain aux catastrophes naturelles et pour confier des tâches au CIDI
* Réflexions sur la méthode de préparation des projets de résolution
* Proposition de présentation pour le projet de résolution globale du CIDI
* Autres questions
 |
| mardi 29 juin14 h 30 – 17 h 30  | * Rapport du Secrétariat sur le respect des mandats contenus dans la ligne stratégique “Promouvoir des économies inclusives et compétitives” de la résolution AG/RES. 2955 (L-O/20) :
	+ - * + MPME
				+ Prospecta Americas
* Accord sur la façon de préparer des projets de résolution
* Accord sur la présentation des projets de résolution
* Autres questions
 |
| mardi27 juillet14 h 30 – 17 h 30  | * Révision du calendrier des réunions ministérielles / nouveau calendrier
* Présentation du projet de résolution global
* Présentation de textes proposés par les États membres
* Autres questions
 |
| mardi31 aout14 h 30 – 17 h 30  | * Négociation du projet de résolution
* Présentation de textes proposés par les États membres
* Autres questions
 |
| mardi28 septembre14 h 30 – 17 h 30  | * Suivi du processus des réunions ministérielles du CIDI
* Négociations du projet de résolution
* Autres questions
 |
| mardi19 octobre14 h 30 – 17 h 30  | * Accord sur le projet de résolution qui sera présenté au CIDI
* Autres questions
 |
| mardi2 novembre10 h 00 – 13 h 00 | * Toute question en suspens pour l’Assemblée générale
 |

CIDRP03127F01

1. . Lorsque nécessaires, des réunions formelles ou informelles additionnelles non prévues dans le présent plan peuvent être convoquées. [↑](#footnote-ref-1)